

15 avril 2010

Point sur l'aménagement du site Convention
Comité central d'hygiène et de sécurité
Jeudi 8 avril 2010

La fiche figurant au dossier du CCHS détaille deux points, la clause de rendez-vous et les difficultés rencontrées avec les installations techniques.

1/ Clause de rendez-vous

Le document précise que « *l'aménagement du site de la Convention a été conduit avec un souci constant de prise en comptes des attentes des agents (sic), grâce notamment à l'instauration d'un dialogue entre ceux-ci, les responsables de chaque direction pour cette opération et les équipes du service des immeubles et de la logistique.*

C'est dans cette logique qu'à l'initiative même du Ministre¹, une clause de rendez-vous a été introduite dès l'origine dans le calendrier opérationnel de l'emménagement des agents du Département sur le site. »

Puis la fiche détaille la pose de 220 « *paravents séparatifs* », la commande de 400 meubles et de 150 lampadaires, « *dans un dialogue permanent entre les agents et le bureau d'appui aux utilisateurs pour permettre à chacun d'évoluer dans un espace convivial.* »

Quant aux reclouonnements, 24 demandes ont été satisfaites pour 45 demandes non retenues.

¹ L' « initiative » du ministre répondait en fait à la vigoureuse interpellation que lui a adressé la CFDT lors du CTPM de juin 2008 : « *vous avez décidé, contre l'avis majoritaire des agents consultés sur ce sujet, d'aménager les locaux du futur site de la rue de la Convention selon un schéma de bureaux paysagés, que nous considérons comme complètement « has been », en tout cas en ce qui concerne les conditions de travail des agents. Donc, les centaines d'agents qui ont signé une pétition que nous vous remettrons prochainement, et tous ceux qui devront subir, dans les années à venir, le bruit, le stress et la promiscuité de ces espaces partagés, eh bien ! Tous ces agents se souviendront pendant longtemps de votre passage au MAE.* »

Réponse de Bernard Kouchner : « *les bureaux paysagés, ça ne vous plaît pas ? Ben mes chers amis, vous êtes drôlement difficiles. D'abord, ce n'est pas moi qui ai acheté ce bâtiment somptueux. Donc, il fallait l'aménager. Il y a des bureaux qui sont des bureaux pour se recueillir (sic), pour téléphoner tranquillement, pour avoir des petites réunions, etc. Il y a quelques bureaux dont j'ai demandé, et je ne les trouve pas insupportables, qu'on puisse y mettre des cloisons qui seront déployées, mais je vous le demande, pas tout de suite. Il y aura donc des cloisons qui sont déployables quand vous le voudrez. Et ce ne sera en rien paysagé, même dans les endroits que vous jugez paysagés. Ce n'est pas le « Washington Post » où il y a un seul plateau et tout le monde est à côté, quand même. Vous exagérez. Il y a, non seulement des cafétérias à chaque étage, il y a vraiment un dispositif pour la restauration qui est assez performant, il y a des services collectifs, il y aura une crèche. Si vous voulez qu'on améliore ça, nous améliorerons ça parce que j'ai pressenti que certains voudraient, vous allez voir, au bout de deux mois, ces cloisons seront enlevées. Je prends le pari. Mais si vous voulez les mettre, ce sera possible... ».*

Site Internet : www.cfdt-mae.fr

Le syndicat CFDT intervient en faisant remarquer que de nombreuses plaintes continuent de lui parvenir sur les gênes persistantes, dues au manque de cloisonnements et au bruit, décelés semble-t-il surtout au 1^{er} étage, notamment lors de la transhumance de la pause méridienne. La pose de multiples paravents ne règle en rien les problèmes de bruit. Un tiers seulement des demandes de reclouisonnement ont été prises en compte, ce qui est fort peu.

Nous demandons une enquête de satisfaction et un rapport écrit à l'issue de cette clause de rendez-vous².

2/ Difficultés rencontrées avec les installations techniques

Déclaration de la CFDT :

« Plus ça va, pire c'est et on est tenté de voir dans la situation présente les résultats d'une opération menée précipitamment, insuffisamment préparée et qui de surcroît a porté sur des locaux inadaptés à l'usage que l'on a cru bon d'en faire, comme les bureaux sous la Halle, à l'origine non prévue pour accueillir des postes de travail. Les dysfonctionnements sont tels qu'on en vient à se demander si les levées de réserves, s'il y en a eu lors de la livraison du bâtiment, ont été faites à bon escient.

La CFDT aimerait savoir quels sont les contentieux en cours liés à l'installation sur le site Convention, si des rapports d'expertise sont en cours ou ont été déposés et si oui, quel en est l'objet et en cas de dépôt de tels rapports, quelle en est la teneur.

Par message du 2 février 2010, demeuré sans réponse directe en dehors des documents de travail du CTPM et des messages de l'administration qui faisaient miroiter une rentrée dans l'ordre sous 10 jours, la CFDT, à la suite d'une visite sur le site, en particulier dans la Halle, appelait l'attention de l'administration sur nombre de difficultés, à ce jour non résolues.

La CFDT signalait que l'inconfort atteignait un tel niveau que la question de la relocalisation, au moins provisoire, des postes de travail les plus touchés, devait être posée. Ce ne sont pas les assurances du BAU qui font tout son possible, qui changent quoi que ce soit à cette situation insupportable et aux troubles de santé qu'elle provoque. A cela s'ajoutent quelques défauts de surveillance : on s'est aperçu que les filtres à air n'étaient pas changés, occasionnant ainsi des troubles respiratoires et oculaires.

La santé des collègues qui travaillent sur le site dans les zones sinistrées ne doit pas subir les conséquences de nombreux dysfonctionnements, que ceux-ci soient dus aux vices de l'immeuble lui-même (manque d'étanchéité), aux déficiences des prestataires (chauffage) ou à une installation des postes de travail peu judicieuse.

Au rez-de-chaussée de la Halle, le caractère aléatoire du chauffage est gênant. A cela s'ajoute le fait que la soufflerie est actionnée lorsqu'une réunion se tient dans le centre des conférences. La halle et le centre de conférences semblent être, du point de vue thermique, des locaux en vases communicants. La température varie ainsi dans la halle de 7 à 30°.

Le bruit, de fond dans le meilleur des cas (mode "confort" - sic -), nuit fortement à la concentration. Ce bruit de fond varie lui aussi, en raison de l'activité de la soufflerie. Les bruits produits par les gouttières verticales internes ajoutent à l'inconfort.

Les points d'eau sont en nombre insuffisant. Certes, ils sont passés de 0 à 2. Mais compte tenu du nombre de personnes travaillant ou qui vont travailler quand le site sera pleinement occupé, plus les visiteurs, cela fait encore bien peu.

L'absence de toilettes sous la halle est déplorée par l'ensemble des collègues.

Les colonnes d'air ne soufflent pas en fonction des besoins : elles soufflent du froid quand il fait froid, chaud quand il fait chaud.

Les lampadaires halogènes, dont la lumière qu'ils émettent est supposée se réfléchir sur un plafond blanc, ne peuvent rendre les services que l'on attend d'eux, faute de plafond présentant une surface blanche réfléchissante.

² Accord de l'administration « pour refaire un point à l'automne »

Récemment, de nouvelles lacunes dans l'étanchéité ont été signalées.

A l'étage, l'emplacement géographique est peu commode et 3 postes de travail sur 4 sont placés exactement sous les tuyaux, au demeurant poussiéreux. On peut s'interroger sur le caractère réglementaire d'une telle installation. L'éclairage est insuffisant. Le bruit est perturbant, compte tenu également des photocopieuses et déchiqueteuses.

Au service central des achats, le problème récurrent est le chauffage, problème aggravé par le manque d'étanchéité du bâtiment. Dans des locaux où la pluie a pénétré via le toit, les agents tentent de se chauffer avec des appareils électriques d'appoint. Cela constitue à l'évidence une situation dangereuse qui ne saurait perdurer. Les températures relevées par les agents le matin sont de 7°, pour, en fin de journée, atteindre 17 ou 18°. Par ailleurs, au bureau HAL 22, il conviendrait de remédier à l'absence totale de ventilation dans un bureau sans fenêtre, donc sans aération, sauf venant d'un couloir hyper-ventilé en froid.

En réponse l'administration nous assure qu'« *en toute modestie elle ne veut pas masquer les difficultés.* »

Les procédures et les expertises en garantie des vices cachés et en dommage-ouvrage sont en cours et devraient aboutir d'ici la fin de l'année.

Des travaux sont en cours pour pallier les problèmes thermiques rencontrés dans la Halle. Des lampadaires qui éclairent vers le bas ont été installés. Un appel d'offres est lancé pour traiter les verrières et ainsi éviter les problèmes d'éblouissement.

Pour les problèmes de climatisation, il faut une année complète pour faire le point et améliorer ce qui doit l'être.